# Camping La Pindière \*\*\*

La Denais 44810 HERIC

Tel: 33 (0)2.40.57.65.41

Signature du Client

E-mail :<u>contact@camping-la-pindiere.com</u>
90 emplacements Tourisme Site web: www.camping-la-pindiere.com 391 00014 Code APE: 552 C n° Siret : 394 939 391 00014

Prénom:						
	Ville:			Nationalité :		
	e-mail :					
Marque Voit	ure et Immatriculation :					
				re louer :		
	<b>Emplacement nu</b>		I			$\neg$
		Nbre		Location	on	
	Emplacement + voiture	•••••				
	Adulte			Mobil-Home O'hara	O'Phea (2 à 6 pers.)	
	Enfants (+ de 7 ans)	•••••			_	
	Enfants (- de 7 ans)	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		Mobil-Home Prestig	ge (2 à 6 pers.)	
	Branchement électrique 6A ou 10A					
	Tente supplémentaire	•••••		Mobil-Home Willer	by (2 à 7 ou 8 pers.)	
	Véhicule supplémentaire	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		D 1 (2) 1	`	
	Animal			Roulotte (2 à 4 pers	.)	
	Taxe éco (obligatoire/pax/jour)					
Arrivée le :	apı	rès 12h	⊐ ∟ Arrivée le	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	de 16h	⊥ ıà 19h
Départ le :	avi			·		
Nom		Prénom			Date de Naissance	
						_
Veuillez trou	avoir pris connaissance des conditions ver ci-joint 30 % du montant total de la Chèque	a réservation pa	yés par :		des tarifs et déclare le	es accepter.
	CB n° 3 derniers chiffres au dos	_ date date date date :	l'expiratio – –	n:/		
Nom du Détenteur de la carte :				ure du détenteur de la c	arte :	
Fait à :		le				
1 ait a		, 10				

Signature du Gérant du Camping

#### CONDITIONS DE LOCATION

La réservation est personnelle. Il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.

### **Réservations:**

La réservation ne pourra être prise en considération qu'après signature de 2 exemplaires du présent contrat remplis et signés, obligatoirement accompagnés d'un chèque d'arrhes ou d'un numéro de CB (visa ou mastercard) et sa date d'expiration, représentant 30 % du montant total de la location. Le solde est payable un mois avant votre arrivée sur le terrain de camping. En cas de réservation intervenant moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, le montant total du séjour est exigé lors de la réservation.

La réservation ne devient effective qu'après notre accord, à réception des contrats signés et de votre règlement. Un accusé réception ainsi que votre exemplaire du contrat contresigné vous seront adressés par retour de courrier et devront être présentés lors de votre arrivée à la réception du camping. Le numéro d'emplacement ne sera donné qu'à titre indicatif, sans garantie.

### Tarifs:

Le montant du séjour sera calculé d'après les dates mentionnées sur le contrat de location. Aucune réduction ne sera consentie pour un départ anticipé ni pour une arrivée retardée, même dans le cas où nous en aurions été avisés.

# **Annulation:**

En cas d'annulation, il vous sera retenu ou restera dû 30% du coût total de votre séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée ou un montant égal à la totalité de votre séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée. Toute annulation doit être faite par lettre recommandée avec justificatifs.

#### **Assurance annulation:**

Toutefois, si vous avez souscrit une assurance annulation, les frais d'annulation de réservation ou d'interruption de séjour sont garantis du fait d'un des évènements suivants subi par l'assuré, son conjoint ou l'un de leurs ascendants ou descendants directs (1er degré).

- l'accident automobile concernant le véhicule de moins de 3,5 tonnes, utilisé pour partir en vacances et sous réserve qu'il intervienne la veille ou le jour de la réservation de la location et qu'il immobilise le véhicule plus de 48 h. et entraîne plus de 5 h de réparation.
- Le vol du véhicule de moins de 3,5 tonnes intervenant dans les 30 jours précédant le départ ou le jour de l'arrivée prévue dans la location, sous réserve que le véhicule ne soit pas retrouvé pendant cette période ou qu'il soit retrouvé endommagé la veille ou le jour du départ et immobilise le véhicule plus de 48 heures et entraîne plus de 5 heures de réparation.
- La destruction du domicile personnel par incendie, explosion, dégâts des eaux, à condition que les à conditions que les locaux soient détruits au moins à 50%
- Le vol au domicile privé intervenant dans les 48 h précédant le départ et sous réserve que l'importance du sinistre rende nécessaire la présence de l'assuré
- Le vol des papiers d'identité ou des passeports le jour du départ.
- Décès ou hospitalisation par suite de maladie ou d'accident.
- Les complications dues à l'état de grossesse, si l'état de grossesse a moins de 6 mois au moment du départ.
- La mutation ou suppression des vacances par l'employeur (franchise 20%)
- La rechute ou aggravation d'une maladie à condition que l'assuré n'ait pas connaissance de celle-ci au moment de la réservation.

Dans tous les cas cette garantie n'interviendrait que dans la mesure où l'événement garanti entraîne l'annulation complète du séjour. Plafond des garanties 1600euros.

### Redevance incitative

Une somme forfaitaire fixé à 0.20€ par personne et par jour concernant la redevance incitative obligatoire depuis janvier 2013 pour le tri des déchets.

#### **Horaires:**

Les locations d'emplacements nus se font de 12h à 12h.

Les locations de mobil-home se font de 16h à 19h le samedi et jusqu'à 10h maximum le samedi suivant. Au delà de ces heures limites de départ, il vous sera compté une journée supplémentaire.

## Animaux:

Ils doivent obligatoirement être déclarés à l'accueil et tenus en laisse.

Leur carnet de vaccination doit être à jour.

Il ne sera toléré aucune divagation sur le terrain ni aucun animal seul dans les locations.

#### **Equipement des mobil- home:**

Les mobil-home sont équipés d'un séjour (banquette ,convertible pour 2 personnes) avec coin cuisine, une chambre 2 personnes (lit 2 places), une chambre avec 2 lits 1 personne, salle d'eau comprenant lavabo et douche, toilettes séparées.

Vous devez prévoir vos draps et oreillers.

#### Caution:

Une caution de 250 € vous sera demandée à l'arrivée pour les éventuelles dégradations commises dans la location.

Un chèque de 50 € vous sera demandé en garantie du ménage.

Ces chèques vous seront retournés au plus tard sous huit jours après votre départ.

# Nettoyage des locations :

Le nettoyage en fin de séjour est à la charge des locataires.

Dans le cas contraire, le chèque de 50€ sera retenu.

### Mineurs non accompagnés :

Les personnes mineures pourront effectuer un séjour sans être accompagnées d'une personne majeure à condition d'être munies d'une autorisation parentale et d'avoir fait signer le contrat de réservation par l'un de leurs parents ou responsable légal.